

Règlement intérieur du foyer des lycéens

Le foyer étant un lieu de détente mais aussi de travail. Cet espace se doit d'être un espace convivial et agréable. Le règlement intérieur du lycée s'y applique.

Respect des autres :

Les élèves sont priés de ne pas crier, brailler, hurler... Mais encore de ne pas se bagarrer, même amicalement, afin d'éviter les accidents. De même, merci de ne pas monopoliser les canapés en vous allongeant dessus, vous privez les autres de place. Si vous trouvez un objet perdu, merci de le rapporter à la vie scolaire et de ne pas le laisser traîner. La musique est interdite. Les téléphones portables sont autorisés (pas de communication).

Respect du mobilier et du matériel:

Les accoudoirs et les tables ne sont pas faits pour s'asseoir et on ne fait pas de "bottle-flip" avec des chaises. Les ballons sont interdits. Il est interdit de déplacer les meubles. On ne met pas ses pieds sur les canapés, chaises, tables et on ne monte pas sur les meubles. Si un élève abîme un meuble, il est prié de prévenir immédiatement un membre du CVL ou de la vie scolaire.

Propreté:

La nourriture et les boissons sont interdites dans le foyer. Sont autorisées les bouteilles d'eau et les gourdes étanches (eau). Si un élève salit, il nettoie.

Sanctions:

- Payer le mobilier abîmé
- Exclusion du foyer pendant une durée déterminée (ou définitive)
- Travaux d'intérêts généraux
- Mots aux parents et avertissements

Le rôle du CVL:

Le CVL est chargé de veiller à ce que ce règlement soit appliqué. Certes, il n'a pas pour rôle de surveiller les élèves tout le temps, mais ne peut pas rester passif face à des attitudes inappropriées. De même, tous les deux mois, les membres du CVL se relaient pour récupérer les housses de canapé et les laver afin de maintenir une hygiène de vie correcte dans le foyer.

Le foyer est réservé aux lycéens. C'est un lieu de vie commune et afin que chacun puisse s'y sentir bien, merci d'en prendre soin de la même manière que vous le feriez chez vous !

Les élèves du CVL